



Commune
de
Maussane les Alpilles

ARRÊTÉ

Circulation alternée et stationnement interdit, au niveau du 9-5 de la rue Charloun Rieu, sur la portion nécessaire aux travaux, une journée flottante entre le 04 et le 05 aout 2022. Travaux de raccordement aérien pour Enedis effectués par IMC TELECOM, 316 chemin de Galicante à 30128 GARONS.

Le Maire de MAUSSANE LES ALPILLES,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de la Route,
- Vu la demande reçue de l'entreprise IMC TELECOM, sollicitant l'autorisation d'occuper le domaine public afin de réaliser des travaux de raccordement,
- Considérant qu'il y a lieu de garantir la sécurité publique pendant la durée des travaux,

ARRÊTÉ

Article 1^{er} : En raison des travaux ci-dessus indiqués, pendant les heures d'intervention de IMC TELECOM, la circulation sera alternée et le stationnement interdit, au niveau du 9-5 de la rue Charloun Rieu, sur la portion nécessaire aux travaux, une journée flottante entre le 04 et le 05 aout 2022.

Article 2 : L'entreprise devra mettre en place la signalisation adaptée et indiquer le chantier de jour comme de nuit, L'entreprise devra prendre toutes les mesures afin de garantir la sécurité publique, L'entreprise sera la seule responsable des dommages pouvant survenir à l'occasion du chantier, L'entreprise devra contacter les riverains et s'entendre avec eux afin qu'ils puissent accéder à leur propriété.

Article 3 : Dès l'achèvement des travaux, le permissionnaire devra enlever tous matériaux, réparer tous dommages éventuellement causés et rétablir la voie publique et ses dépendances dans leur état initial.

Article 4 : La Police Municipale de Maussane les Alpilles et Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie des Baux de Provence sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- IMC TELECOM,
- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie des Baux de Provence,
- Madame le Chef de Centre des Sapeurs-Pompiers de la Vallée des Baux,
- La Police Municipale de Maussane les Alpilles,
- Monsieur le Directeur des Services Techniques Municipaux.

Maussane les Alpilles le 19 juillet 2022.

Le Maire,

Jean-Christophe CARRÉ

Acte publié sur le site internet
de la mairie le : 20/07/2022